



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ DES FORÊTS

### VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

### PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DES FORÊTS POUR 2020-2023

#### Résumé

Le présent document a pour objet d'informer le Comité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel. Il définit la stratégie et la méthode de travail employées afin d'atteindre ses objectifs pour la période 2020-2023, tout en tenant dûment compte de la nécessité de s'adapter aux nouvelles réalités du monde après la covid-19.

#### Suite que le Comité des forêts est invité à donner:

Le Comité souhaitera peut-être examiner et adopter le Programme de travail pluriannuel 2020-2023, tel qu'il est exposé dans le présent document.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Peter Csoka  
Secrétaire général adjoint  
Congrès forestier mondial  
Peter.Csoka@fao.org

(Prière de mettre l'adresse [COFO-2020@fao.org](mailto:COFO-2020@fao.org) en copie)

## I. CONTEXTE

1. Le Comité a adopté son dernier Programme de travail pluriannuel 2016-2019 lors de sa vingt-troisième session, en septembre 2016. Le Programme a ensuite été approuvé par le Conseil à sa cent cinquante-cinquième session, et par la Conférence de la FAO à sa quarantième session. Le Secrétariat a fait rapport sur la mise en œuvre du Programme au Comité des forêts (voir document FO:COFO/2018/6.2) ainsi qu'au Conseil de la FAO à sa cent cinquante-huitième session (voir document CL 158/9). Un rapport complet des actions menées depuis la vingt-quatrième session figure dans le document FO:COFO/2020/8.2.

## II. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ POUR 2020-2023

### A. Objectifs généraux du Comité des forêts pour 2020-2023

2. Les fonctions principales du Comité restent inchangées: le Comité examine périodiquement la situation des forêts et de la foresterie dans le monde; donne des avis d'une part au Conseil, sur les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, et d'autre part à la Conférence, sur des questions de politique et de réglementation; et donne des indications à ses Membres pour promouvoir la gestion durable des forêts de la planète. Le Comité collabore étroitement avec les six commissions régionales des forêts afin de faciliter la coordination des politiques et des programmes aux niveaux régional et mondial, y compris en établissant son programme en étroite collaboration avec elles et en prévoyant un forum de dialogue mondial-régional lors de ses sessions. Le Comité assure également une collaboration et une coordination étroites avec les autres comités techniques et mène des échanges sur les questions transversales

3. Le Comité est disposé à étudier les moyens d'améliorer l'efficacité de ses travaux et à envisager des méthodes de fonctionnement qui lui permettraient de mieux s'adapter aux nouvelles réalités du monde après la covid-19, notamment pour ce qui est de la mise au point de stratégies et de politiques, de la formulation d'orientations stratégiques et des méthodes de travail.

### B. Résultats pour 2020-2023

#### *Stratégie, établissement de priorités et planification budgétaire*

#### 4. Résultat

- Les recommandations du Comité fournissent au Conseil une base solide pour prendre ses décisions concernant les priorités, les programmes, la structure générale et les budgets de l'Organisation ayant trait au programme forestier dans le contexte du Cadre stratégique révisé.

#### 5. Indicateurs et cibles

- Analyses de la situation mondiale des forêts et de la foresterie (l'*Évaluation des ressources forestières mondiales 2020* et l'édition 2020 du rapport sur la *Situation des forêts du monde* doivent être examinés par le Comité à sa vingt-cinquième session; la *Situation des forêts du monde 2022* et les conclusions issues du quinzième Congrès forestier mondial seront examinées par le Comité à sa vingt-sixième session);
- Principaux faits nouveaux à l'échelle mondiale et régionale identifiés par les commissions régionales des forêts et fourniture d'indications appropriées;
- Recommandations faites en temps utile au Conseil de la FAO par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier concernant les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et les budgets de la FAO;
- Recommandations au sujet du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget (PTB) prises en compte dans les rapports du Conseil de la FAO;
- Indications sur les questions forestières prises en compte par les autres organes concernés, notamment les autres comités techniques, les conférences régionales et les commissions régionales des forêts, ainsi que par des organes qui ne relèvent pas de la FAO, tels que le Forum des Nations Unies sur les forêts, le cas échéant.

#### 6. Produit

- Rapport du Comité contenant des recommandations claires, précises et consensuelles sur les stratégies, les priorités, la structure organisationnelle, les programmes et les budgets, à l'intention des Membres et des organes directeurs concernés.

## 7. Activités

- Examiner la situation mondiale dans les domaines relevant du mandat du Comité;
- Traiter les questions hautement prioritaires et les problèmes émergents identifiés par les commissions régionales des forêts et le Comité directeur en tenant dûment compte des questions qui concernent le relèvement et la reconstruction en mieux après la covid-19, dans la mesure où elles relèvent du domaine des forêts et de la foresterie;
- Examiner les décisions et les recommandations émanant d'autres instances régionales et mondiales intéressant les forêts ainsi que leurs implications pour les Membres et la FAO;
- Examiner les décisions et les recommandations émanant des autres organes directeurs et statutaires et des sous-comités de la FAO;
- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les domaines relevant de la compétence du Comité;
- Formuler des recommandations et des directives en rapport avec les forêts et la foresterie sur les stratégies, les priorités, la structure organisationnelle, les programmes et les budgets dans le contexte du Cadre stratégique révisé.

## 8. Méthodes de travail

- Collaboration étroite avec les commissions régionales des forêts par l'intermédiaire du Président et du Comité directeur, avec l'appui du Secrétariat;
- Travaux intersessions du Comité directeur, examen des progrès accomplis et directives pour la préparation des sessions du Comité;
- Examen des conclusions du Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides<sup>1</sup>;
- Examen des conclusions formulées par les organes statutaires de la FAO traitant des questions forestières;
- Collaboration avec les autres organes directeurs et statutaires de la FAO, en particulier avec les comités techniques aux fins de la mise en place de mécanismes de coordination officiels et informels.

### *Conseils en matière de politiques et de réglementation*

## 9. Résultat

- Les recommandations du Comité fournissent des éléments solides pour aider la Conférence de la FAO à prendre ses décisions concernant les questions de politique et de réglementation, et les Membres à prendre des décisions et à agir.

## 10. Indicateurs et cibles

- Recommandations claires, précises et consensuelles présentées en temps utile à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les domaines relevant de son mandat;
- Les recommandations relatives aux questions de politique et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence;
- Les Membres et les commissions régionales des forêts tirent parti des délibérations du Comité en s'appuyant sur ses recommandations pour élaborer les politiques nationales et régionales;
- Recommandations du Comité prises en compte par d'autres instances internationales, en particulier le Forum des Nations Unies sur les forêts, les Conventions de Rio et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que par les processus et instruments régionaux concernés, selon le cas.

---

<sup>1</sup> Groupe de travail sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides créé par le Comité à sa vingt-troisième session.

#### 11. Produit

- Recommandations claires, précises, consensuelles et concrètes à l'intention: de la Conférence, aux fins de la prise de décisions et des mesures adaptées; des Membres, en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation; et des autres processus et instruments internationaux concernés, s'agissant des mesures à prendre dans le domaine des forêts et de la foresterie.

#### 12. Activités

- Examiner les recommandations des commissions régionales des forêts ainsi que celles des autres organes directeurs et statutaires de la FAO;
- Examiner l'évolution de certains processus et instruments internationaux relatifs aux forêts et à la foresterie;
- Identifier et examiner les nouveaux enjeux et les problèmes émergents en rapport avec les forêts et la foresterie en tenant dûment compte des questions relatives au relèvement et à la reconstruction en mieux après la covid-19;
- Formuler des recommandations et des indications à l'intention de la Conférence dans des domaines relevant de la compétence du Comité;
- Formuler des recommandations à l'appui des actions menées par les Membres et les commissions régionales des forêts;
- Contribuer à d'autres processus et instruments internationaux, selon qu'il conviendra.

#### 13. Méthodes de travail

- Examen des tendances mondiales et régionales en matière de politiques et de réglementations sectorielles;
- Liaison avec les organes directeurs de la FAO ainsi qu'avec les autres organes statutaires concernés, notamment ceux qui s'intéressent à la foresterie, et examen des résultats de leurs délibérations;
- Collaboration avec les commissions régionales des forêts;
- Contacts réguliers entre le Président du Comité, les présidents des autres organes concernés, en particulier les comités techniques, et la direction générale de la FAO.

### *Planification efficace du travail*

#### 14. Résultat

- Le Comité travaille de manière efficace et efficiente, selon une approche inclusive et orientée vers l'action, en se conformant au plan de travail établi et en appliquant des méthodes de travail améliorées.

#### 15. Indicateurs et cibles

- Les ordres du jour du Comité sont bien ciblés et adaptés aux besoins émergents;
- Ils sont coordonnés avec ceux des autres comités techniques, selon qu'il conviendra;
- Les rapports du Comité sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées au Conseil, à la Conférence, aux Membres, ainsi qu'à d'autres processus internationaux, selon le cas;
- Examen périodique des progrès accomplis, par le Comité directeur, durant la période intersessions.

#### 16. Produits

- Rapport intérimaire sur la mise en œuvre pendant les sessions du Comité des forêts;
- Programme de travail pluriannuel, qui sera adopté en 2020;
- Rapport intérimaire à présenter au Conseil à sa demande et rapport intérimaire sur les activités du Comité en 2022;

- Rapports des réunions du Comité directeur et des réunions de coordination avec les comités techniques de la FAO.

#### 17. Activités

- Élaborer des projets d'ordre du jour pour les sessions du Comité dans le cadre d'un processus consultatif, avec la contribution des commissions régionales des forêts, et collaborer étroitement avec les autres comités techniques de la FAO pour coordonner les ordres du jour;
- Rechercher de nouvelles méthodes et des approches innovantes pour améliorer l'efficacité des sessions; bien exploiter les possibilités offertes par la Semaine mondiale de la forêt pour assurer un équilibre approprié entre les dialogues sur les politiques et sur les aspects techniques;
- Examiner régulièrement (pendant les sessions du Comité et les périodes intersessions au sein du Comité directeur) l'avancement de la mise en œuvre et évaluer l'incidence des recommandations du Comité;
- Examiner régulièrement les méthodes de travail, notamment sur la base des indicateurs et des objectifs indiqués dans le Programme de travail pluriannuel.
- Poursuivre la coordination intersessions et la collaboration avec les autres comités techniques afin d'évaluer les difficultés naissantes.

### *Méthodes de travail*

18. Le Comité tiendra deux sessions durant la période 2020-2023. Il envisagera que les deux sessions soient organisées parallèlement à une Semaine mondiale de la forêt. Le Comité tiendra dûment compte des incidences de la pandémie de covid-19 et élaborera des méthodes de travail en se conformant aux nouvelles réalités et en prenant en compte le rôle et l'ampleur des manifestations virtuelles.

19. Le Comité maintiendra une coordination étroite avec les commissions régionales des forêts, notamment en alignant les ordres du jour, en identifiant des points communs et en élaborant des calendriers de réunions permettant de contribuer en temps utile aux conférences régionales et au Comité.

20. Les points permanents ci-après figureront à l'ordre du jour des sessions du Comité:

- Adoption de l'ordre du jour
- Désignation des membres du Comité de rédaction
- Situation des forêts du monde
- Suite donnée à la mise en œuvre des recommandations formulées lors de sessions antérieures du Comité et d'autres organes directeurs de la FAO
  - Décisions et recommandations des organes de la FAO intéressant le Comité
  - Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations émanant de la XX session et du Programme de travail pluriannuel du Comité
  - Organes statutaires
- Travaux de la FAO dans le domaine des forêts découlant du Cadre stratégique révisé
- Élection des membres du Bureau
- Date et lieu de la prochaine session
- Adoption du rapport

21. Des recommandations relatives à des questions spécifiques concernant l'ordre du jour des sessions seront formulées par le Comité directeur, en consultation avec les Membres, les commissions régionales des forêts et d'autres comités techniques, en tenant dûment compte des décisions des organes directeurs de la FAO ainsi que de l'évolution des processus et des instruments internationaux et régionaux relatifs aux forêts et à la foresterie.